

2009 - 2013

Assistances ponctuelles aux communes et communautés de communes : le Conseil général en confie la mission à la SAFI

Afin de participer au développement économique et social des communes et de leurs groupements, et de préserver leurs intérêts juridiques et financiers, le Conseil général du Finistère a décidé, depuis 1984, de les aider en mettant gratuitement à leur disposition des moyens d'étude en amont de leur projet.

En mai 2009, le Conseil général du Finistère a confié, pour une nouvelle fois, cette mission à la Société d'aménagement du Finistère (SAFI). Son expertise reconnue en matière d'analyse de besoins, d'évaluation des coûts et de maîtrise des procédures permet à la SAFI d'effectuer des missions d'assistances à

maîtrise d'ouvrage auprès des communes et des communautés de communes.

Conduites en étroite collaboration avec les services du Conseil général, les assistances ponctuelles vous aideront dans des domaines aussi variés que l'environnement, les acquisitions foncières, l'aménagement des bourgs, les équipements publics, le patrimoine ou le logement...

Je suis persuadé que ces conseils, adaptés aux besoins de votre collectivité, contribueront à l'aménagement et au développement du Finistère tout entier.

Pierre MAILLE

Président du Conseil général du Finistère

Février 2010



Un service en conseils et analyses

OBJECTIFS ?

Apporter une réponse rapide, professionnelle et objective aux collectivités lorsqu'elles rencontrent des problèmes d'ordre technique, juridique, administratif ou financier sous la forme d'une expertise extérieure.

Informier sur :

- les procédures réglementaires,
- les possibilités de financement des projets,
- les références et les contacts,
- les moyens à prendre,
- les méthodologies à retenir.

CONTENU ?

Enrichi par les expériences des années précédentes, le Conseil général du Finistère a souhaité faire évoluer cette mission et vous propose désormais deux types d'assistances ponctuelles :

- **L'assistance de base** se traduit par l'intervention gratuite d'un expert pour des questions d'ordre technique, juridique ou financier sur les domaines de l'aménagement, des équipements et de l'environnement.
- **L'assistance complémentaire**, également gratuite, peut être proposée en complément de l'assistance de base si la collectivité souhaite un accompagnement plus poussé en matière de méthodologie. L'assistance peut par exemple être un appui au lancement d'études préalables, à la rédaction d'un cahier des charges ou au choix d'un prestataire.

AVEC QUI ?

Ce travail d'expertise, confié à la SAFI par le Conseil général, s'inscrit dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

La Société d'Aménagement du Finistère est une société d'économie mixte départementale, au service de l'action locale, dotée d'une **équipe pluridisciplinaire** expérimentée de 26 agents (architectes, ingénieurs, urbanistes, géographes...) ayant une bonne connaissance des besoins et des préoccupations des collectivités.

La SAFI offre ses moyens et ses compétences dans quatre domaines principaux : la construction, l'aménagement, le foncier et l'environnement.

DISPOSITIONS ?

Critères d'éligibilité au dispositif :

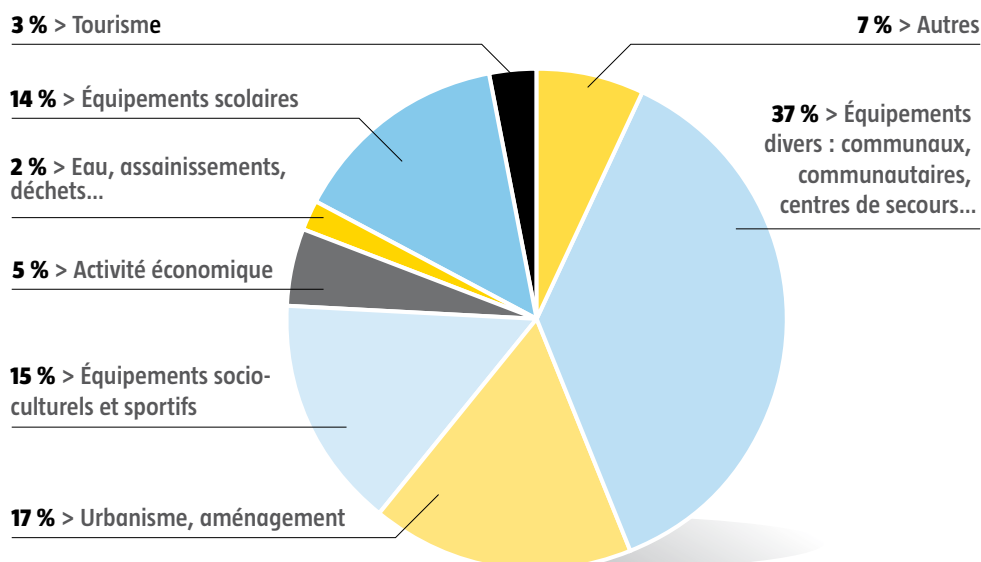
- Être une commune de moins de 10 000 habitants ou une communauté de communes,
- 1 assistance maximum par an pour une communauté de communes ou une commune de plus de 1000 habitants (à laquelle peut s'ajouter le cas échéant une assistance complémentaire après accord du Conseil général du Finistère).

Mode d'emploi :

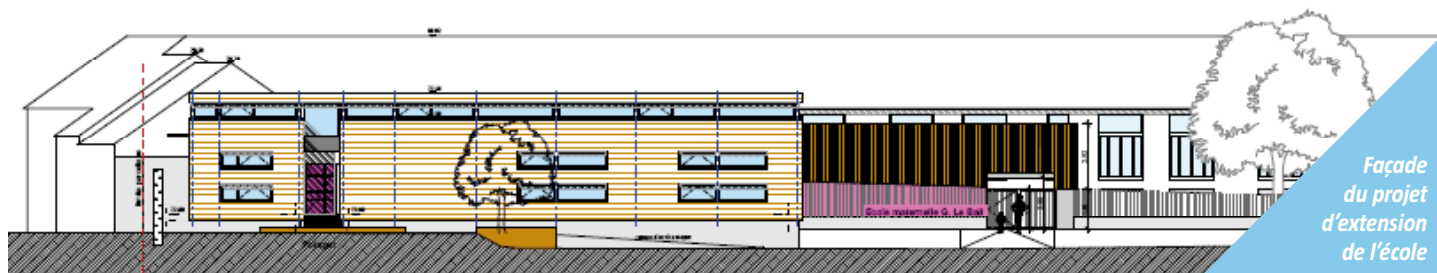
- La demande est à adresser à Monsieur Le Président du Conseil général, 32 bd Dupleix, 29196 Quimper cedex,
- après accord du Conseil général, une rencontre est organisée dans le mois avec les élus et les services de la collectivité ainsi que, si besoin, une visite du site concerné,
- un rapport d'assistance est rédigé et transmis à la collectivité et au Conseil général par la SAFI dans les 2 mois suivant la rencontre.

2005-2009

Les secteurs d'interventions



Exemples d'interventions



Façade
du projet
d'extension
de l'école

1 > Commune de Plouzévet Extension de l'école publique

La commune de Plouzévet a bénéficié d'une assistance ponctuelle en 2008 pour le projet d'extension de l'école publique Georges Le Bail. Le développement de la filière bilingue français/breton en place depuis la rentrée scolaire 2007/2008 avait amené la commune à s'interroger sur la faisabilité d'une extension de l'école.

L'assistance ponctuelle avait pour objet la réalisation d'une extension de l'école afin de créer des salles de classe permettant d'accueillir les nouvelles sections de cette filière et d'optimiser l'ensemble immobilier. L'intervention de la SAFI lui a permis de bénéficier d'un éclairage extérieur pour l'aider à mieux appréhender son projet tout en lui apportant des conseils sur les plans techniques et financiers.

L'assistance ponctuelle a permis de confirmer notre projet. C'était une façon de s'engager. Son intérêt va au-delà des réponses techniques, elle aide à clarifier la démarche à suivre, à hiérarchiser les priorités. Une assistance portant sur la rénovation de la mairie avait également été réalisée dans la même période. Ces deux assistances se concrétisent puisqu'un phasage financier a été fait pour la mairie et la procédure d'appel d'offres des marchés de travaux sera lancée pour l'école en septembre. Les travaux devront impérativement être terminés en juillet 2010 pour une ouverture des classes à la rentrée scolaire.

Pierre Plouzennec, maire de Plouzévet

2 > Communauté de communes du Yeun-Elez Création d'un commerce-relais

En 2008, la commune de Saint-Rivoal a fait part à la communauté de communes du Yeun Elez d'un problème concernant le risque de disparition du dernier commerce de son territoire. L'assistance ponctuelle a permis à la communauté de communes de bénéficier d'un diagnostic technique et financier concernant la création d'un commerce relais par la collectivité. L'intervention de la SAFI a permis de réfléchir sur les besoins d'un tel commerce et de proposer une organisation du projet (réhabilitation et reconfiguration de l'existant et extension du commerce).

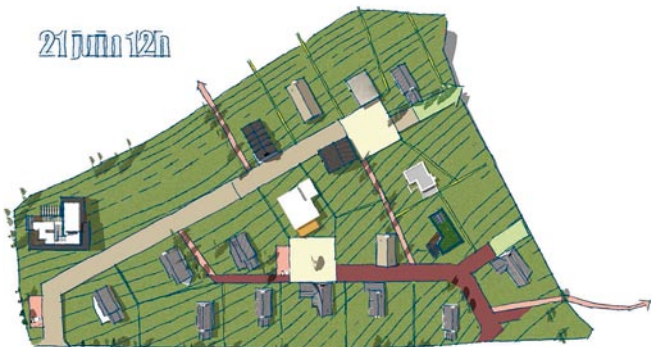
L'état des lieux réalisé par la SAFI a posé les bases de la réflexion en apportant un regard extérieur. Finalement, le projet a évolué en s'adaptant aux compétences de restaurateur du futur gérant. Il sera plus ambitieux qu'à l'origine puisqu'une auberge bar crêperie sera créée dans le bourg de Saint-Rivoal. L'appel d'offres des marchés de travaux a eu lieu durant l'été 2009. Les travaux démarreront d'ici la fin de l'année et se termineront début de l'été 2010.

Jean-Yves Crenn, Président de la CC du Yeun Elez



Commerce
de Saint-Rivoal

21 juin 12h



Projet de lotissement, ARCHalliances, GEOTOP Cornouaille

3 > Commune de Le Juch Réalisation d'un lotissement communal

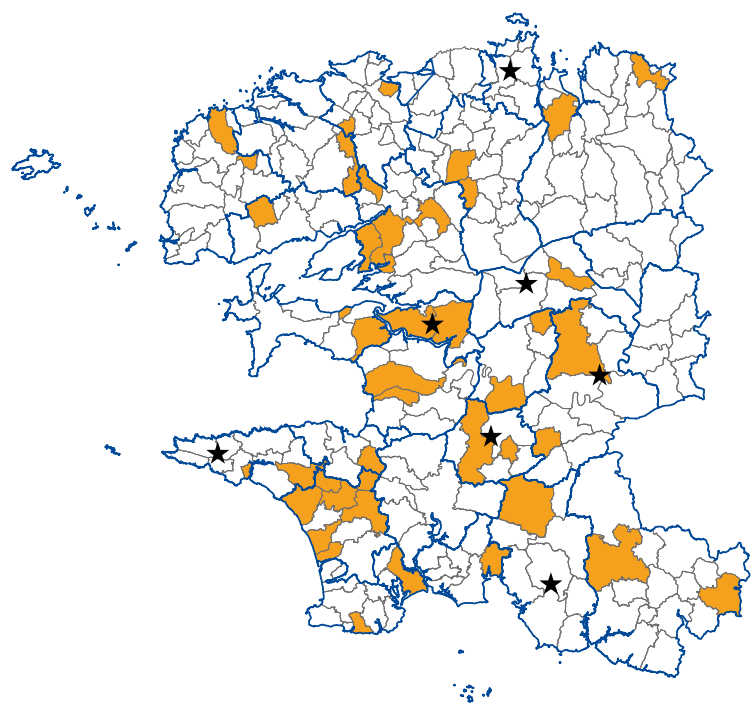
La commune, qui avait acquis une parcelle de 16000 m², avait pour objectif de poursuivre le développement de son bourg et de réaliser des logements permettant d'accueillir une population nouvelle. L'assistance de la SAFI a porté en 2008 sur la rédaction d'une méthodologie et l'identification des procédures (modalités de consultation pour le choix des prestataires) à mettre en œuvre en vue d'une opération d'aménagement et plus particulièrement d'un lotissement d'habitations communal.

Nous avons besoin d'être guidés dans notre projet de lotissement. En interne, nous n'étions pas sûrs d'avoir les compétences nécessaires pour mener à bien cette opération. L'assistance ponctuelle nous a offert la possibilité de faire appel à des services extérieurs compétents. Nous avons poursuivi la démarche en engageant une étude, et à ce jour, un plan de principe du lotissement a été réalisé sur 20 lots avec une extension possible de 8 lots. Le dossier de permis de lotir est envisagé pour la fin de l'année et l'engagement des travaux est prévu en 2010. Déjà, une douzaine d'acquéreurs potentiels se sont montrés intéressés.

Sébastien Stéphan, maire de Le Juch

2005 - 2009 Contrat d'assistance aux collectivités et au Conseil général du Finistère

Localisation des assistances ponctuelles



■ Commune
★ Communauté de communes

Source et cartographie : SAFI



CONSEIL GÉNÉRAL Finistère
Penn-ar-Bed
32 boulevard Duplex
29 196 Quimper Cedex
Tél. 02 98 76 63 05
Fax 02 98 76 25 58
Courriel : territoires@cg29.fr



4 rue du 19 mars 1962
29 000 Quimper
Tél. 02 98 76 21 30
Fax 02 98 52 11 24
Courriel : sem@safi29.fr

Siège social et adresse postale :
Conseil général
du Finistère
32 boulevard Duplex
29 196 Quimper Cedex

www.cg29.fr